



La CCBVG participe au financement du dispositif d'aides exceptionnelles qu'est le Fonds L'OCCAL afin de soutenir, en période de crise sanitaire, l'activité économique de notre territoire et les entreprises qui contribuent à son dynamisme. Au-delà de son financement, la CCBVG a contribué à la promotion de ce fonds en organisant, le 8 septembre dernier, un temps d'information qui a réuni, autour de Monsieur Guilhaumon et de Monsieur Hervé ALBERI, Directeur régional du Tourisme et du Thermalisme, une cinquantaine de dirigeants et chefs d'entreprises ainsi que des élus locaux. Pour certains, cette réunion a été le déclic : des dossiers d'aide ont été déposés, des financements ont été accordés. Aujourd'hui, alors que la crise sanitaire s'installe dans une nouvelle phase, il paraît souhaitable de revenir sur ce dispositif afin de mieux le connaître et surtout d'en informer plus largement nos concitoyens.

L'info du mois : Le fonds L'OCCAL

Depuis le mois de mars, l'économie régionale est fortement fragilisée par les effets de la crise sanitaire. En réponse à cette situation, déjà durant la période de confinement, la Région avait déployé des aides exceptionnelles aux entreprises et aux salariés en accompagnant et en élargissant les aides de l'Etat (Fonds de Solidarité Nationale, Fonds de Solidarité Exceptionnel Occitanie pour les indépendants et les entreprises, Pass Rebond Occitanie...).

Depuis, afin de favoriser notamment la reprise d'activité et la relance de l'ensemble des secteurs de l'économie de proximité, la Région a créé, en partenariat avec les Départements, les EPCI d'Occitanie et la Banque des territoires, le fonds « **L'OCCAL** », doté de 80 M€, qui repose sur les deux dispositifs suivants :

DISPOSITIF 1 : PERMETTRE LE REDEMARRAGE PAR DES AIDES A LA TRESORERIE (LOYERS, RESSOURCES HUMAINES SPECIFIQUES, BESOINS EN FONDS DE ROULEMENT...) PAR DES AVANCES REMBOURSABLES PRIORITAIREMENT

Objectif

Soutenir les entreprises et autres acteurs ayant un besoin immédiat de trésorerie pour relancer leur activité et dont les besoins ne sont pas, ou sont insuffisamment couverts par les dispositifs publics et privés existants.

Ce dispositif complète la possibilité d'attribuer, dans le cadre de l'enveloppe globale de L'OCCAL, une aide directe à la trésorerie au titre du Volet 2 du Fonds de Solidarité National par conventions spécifiques entre l'Etat, la Région et les autres collectivités d'Occitanie qui le souhaitent.

Nature et modalités de l'aide

- Avance remboursable à taux zéro sans garantie,
- Versement à 100 % dès acceptation de la demande,
- Un remboursement proposé avec un différé de 18 mois échelonné sur 2 ans sur la base d'un appel de fonds trimestriel.

Un même bénéficiaire peut solliciter ce dispositif d'aide remboursable 2 fois, pour un montant cumulé dans la limite du plafond.

Dépenses éligibles et taux d'intervention

- Base de calcul : Besoin de trésorerie prévisionnel intégrant les accompagnements publics et privés obtenus.
- Taux d'aide 50 % maximum du besoin de trésorerie
- **Aide plafonnée à 25 k€** (Plancher de l'aide : 2 000 €).

Le déplaçonnement du montant des avances remboursables est possible, sur décision du Comité départemental d'engagement pour : les entreprises des secteurs les plus en difficulté (thermalisme et thermoludisme, activités événementielles et culturelles, tourisme social et solidaire...), les entreprises touristiques liées au tourisme culturel à Lourdes, les porteurs de projets touchés par des phénomènes de catastrophes naturelles.

FOCUS...

Les secteurs économiques les plus fragilisés dans notre région :

- Le tourisme, avec 15.9 milliards de consommation, soit 10.3 % du PIB et près de 96 500 emplois.
- le commerce et l'artisanat de proximité,
- la culture, l'évènementiel,
- ainsi que l'ensemble des activités sportives et de loisirs

➤ Secteurs éligibles au Fonds L'OCCAL :

- Tourisme et Agri/oenotourisme (y compris les centres équestres)
- Restauration
- Activités culturelles, événementielles et liées à la valorisation du patrimoine (Musées, cinémas, discothèques, lieux de visite...)
- Activités sportives et de loisirs
- Commerce et artisanat

EXCLUSIONS : *activités financières et assurances, activités de fret*

➤ Bénéficiaires éligibles

- Personnes physiques et morales, Micro entreprises (avec chiffre d'affaires d'au moins 20 k€ au titre du dispositif 1), TPE, PME prioritairement de moins de 20 salariés, statut libéral
- Associations
- Communes et EPCI propriétaires et/ou gestionnaires d'équipements touristiques et culturels d'intérêt local.
- Offices de tourisme pour les équipements touristiques dont ils assurent la gestion et l'exploitation
- Taxi (uniquement forfait pour investissement sanitaire au titre du dispositif 2)

➤ Durée de L'OCCAL

L'OCCAL est reconduit tacitement tous les 3 mois à compter du 1^{er}/11/2020. Les demandes peuvent être déposées tant que L'OCCAL est reconduit.

DISPOSITIF 2 : ACCOMPAGNER LES INVESTISSEMENTS POUR LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES SANITAIRES AU TRAVERS DE SUBVENTIONS POUR ANTICIPER LES DEMANDES DE REASSURANCE DES CLIENTELES ET DANS LES AMENAGEMENTS D'URGENCE NECESSAIRES AU REDEMARRAGE DE L'ACTIVITE

Objectif

Soutenir les investissements nécessaires à la reprise d'activité (dont investissements sanitaires) et ceux destinés à favoriser la relance

Structures éligibles

Prioritairement les entreprises et autres acteurs mentionnés ci-dessus ayant fait l'objet de l'arrêté de fermeture du 14 mars 2020 ou ayant subi de fortes baisses d'activités

Nature de l'aide

Subvention proportionnelle

Dépenses éligibles et taux d'intervention

- Investissements matériels et immatériels (y compris matériel d'occasion)
- Pourront être prises en compte les dépenses engagées à compter du 14 mars 2020,
- Taux d'aide **70 % maximum** (non cumulable avec le Pass Rebond)
- **Plafond de l'aide : 23 000 €**, quel que soit le secteur d'activités, (Plancher de l'aide : 250 €)

Cas particulier des taxis : Les taxis pourront faire l'objet d'une aide forfaitaire de 150 € par véhicule pour les aménagements de séparation en Plexiglass, support de gel hydro alcoolique...

Le déplaçonnement du montant des subventions est possible, sur décision du Comité départemental d'engagement pour : les entreprises des secteurs les plus en difficulté : thermalisme et thermoludisme, activités événementielles et culturelles, tourisme social et solidaire..., les porteurs de projets touchés par des phénomènes de catastrophes naturelles (sous réserve d'arrêté de classement catastrophe naturelle et uniquement pour le reste à charge après assurances)

Modalités de versement de l'aide

- Pour les aides inférieures ou égales à 5 000 € : versement unique sur attestation sur l'honneur d'engagement de la dépense
- Pour les aides supérieures à 5 000 € : une avance de 50 % sur attestation sur l'honneur d'engagement de la dépense et le paiement du solde sur justificatif des dépenses.

Pour les travaux réalisés en régie, prise en compte des matériaux et fournitures.

LE BILAN POUR NOS ENTREPRISES

Depuis début septembre, 20 dossiers ont été déposés : 10 sur le volet 1 (avances remboursables) et 10 sur le volet 2 (subventions à l'investissement). Au 6 novembre, **5 dossiers avaient déjà reçus un avis favorable, pour un montant total d'aides octroyées de 29 700 €** (soit une moyenne d'aide de 5 940 €). 15 autres dossiers, déposés, depuis début octobre, sont en attente de validation.

A RETENIR :

- **Monsieur Alain BERTIN** a été désigné Président de la Commission Assainissement-Environnement, le 29/09/2020, en remplacement de Monsieur Jean-Paul FORMENT.
- **Monsieur Pierre BARNADAS** devient Président de la Commission Travaux en remplacement de Monsieur Alain BERTIN.
- **24/11/2020 – 18 h, salle des Fêtes de Marciac** : Conseil communautaire

Le Conseil d'administration du CIAS Marciac-Plaisance est installé...

Le nouveau conseil d'administration du CIAS Marciac-Plaisance s'est réuni, sur invitation de son Président, Monsieur Guilhaumon, le 6 octobre 2020. Lors de cette séance, ont été installés dans leurs fonctions :

- **Les membres du collège des élus** : Alain PAYSSE, en tant que Vice-président du CIAS Marciac-Plaisance, Guillaume DE NODREST, Patricia PASCAL, Géraldine PERY, Nicole PION.
- **Les membres du collège des représentants d'associations** : Jacqueline MATAYRON, Boutique des Solidarités, Claudie BERTRAND, ADOM Trait d'Union Christiane MAGNAT, ENERGIE M4 Maryse LACOUR, TERRITOIRE ACTION EMPLOI 32, Thierry FERNANDO, AGAPEI

INFO PRATIQUES :



... le CIAS s'ouvre à de nouvelles actions !

Identifié pour son action de maintien à domicile auprès des personnes fragilisées du territoire, le CIAS Marciac-Plaisance étoffe son offre de services et propose, à partir de cette automne, une **action innovante** « Les Seniors donnent de la Voix »

Financée par la CARSAT et mise en œuvre en partenariat avec l'association Pass'enGers, cette action a pour objectifs de **rompre l'isolement**, faire **découvrir les outils culturels du territoire** (médiathèque, ASTRADA...), réaliser un travail de mémoire pour produire une **série de documentaires radiophoniques** diffusés sur les radios locales. Accueillis dans les locaux de l'ASTRADA, à la Médiathèque ou bien encore à la salle des Fêtes de Juillac, les seniors qui participeront à cette action se retrouveront lors de 10 rencontres, échelonnées et mises en place dès la fin de cette nouvelle période de confinement. Grâce à la volonté des élus ainsi qu'à la mobilisation des équipes du CIAS et de la Médiathèque, cette action est désormais lancée. **N'hésitez pas à faire circuler l'information.**